

Exploitation "bovins viandeux"

Letzte Aktualisierung : 08 Dezember 2025



Cette fiche traite de l'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux. Ce groupe est formé par l'ensemble des exploitations dont plus de 2/3 de la production brute standard [PBS] totale proviennent du produit des cultures fourragères et de celui des herbivores. Trois conditions s'ajoutent. L'ensemble de ces produits doit provenir pour plus de 10 % des herbivores. En outre, le produit généré par le troupeau bovin fournit plus de 2/3 du produit des herbivores et, dans ce dernier, les vaches laitières interviennent pour maximum 10 %. En outre, un critère supplémentaire de présence d'au moins 5 bovins viandeux est ajouté.

En résumé : En 2024, l'exploitation spécialisée en bovins viandeux dispose de 61,3 ha de superficie agricole utilisée [SAU], principalement en prairies permanentes, et élève en moyenne 145 bovins, dont 51 vaches viandeuses. Si la superficie de cette exploitation augmente progressivement, son cheptel reste très stable ce qui signifie que la charge en bovins par hectare diminue.

Bovins viandeux

-

Exploitations

-

SAU

-

Main-d'oeuvre

Superficie

En 2024, ce type d'exploitation occupe en moyenne **61,3 hectares**, soit légèrement plus que la moyenne wallonne. Son assolement est principalement composé de prairies permanentes (73 %) et de cultures fourragères (16 %), essentiellement du maïs et des prairies temporaires. Les cultures commerciables, principalement des céréales destinées à l'alimentation des bovins, restent marginales.

Cette superficie **a augmenté** de seulement 13 % depuis 2010 et n'a pratiquement pas changé durant ces 5 dernières années.

Nombre et superficie agricole utilisée des exploitations wallonnes en 2024

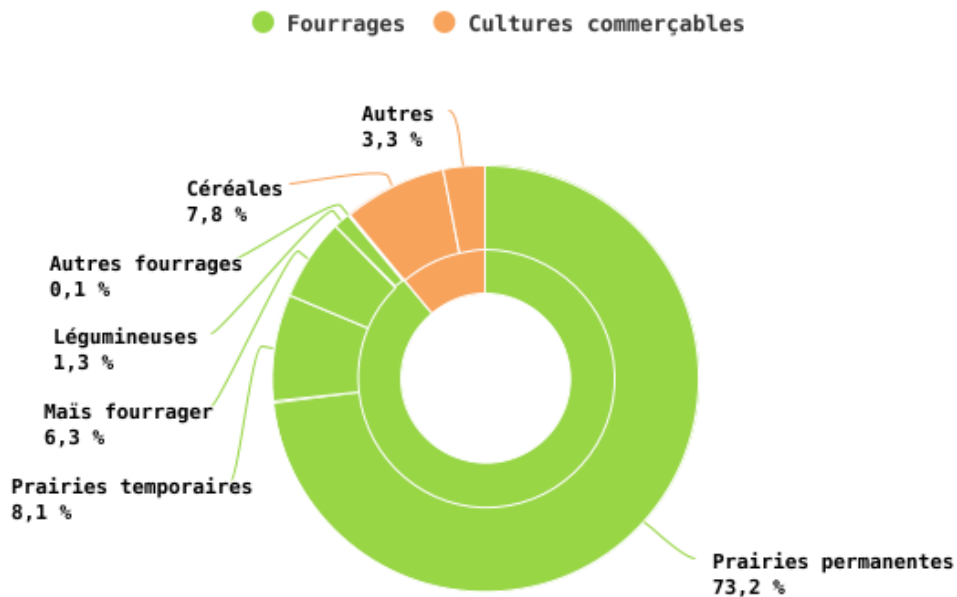
	2024	Moyenne par exploitation
Exploitations (nombre)		
Exploitations spécialisées en bovins viandeux	2 166	
Exploitations wallonnes*	12 381	
Superficie agricole utilisée (ha)		
Exploitations spécialisées en bovins viandeux	132 874	61,35
Prairies permanentes	97 315	44,93
Prairies temporaires	10 801	4,99
Maïs fourrager	8 321	3,84
Autres cultures fourragères	1 767	0,82
Céréales	10 340	4,77
Autres cultures	4 329	2
Exploitations wallonnes*	731 984	59,12
Prairies permanentes	305 323	24,66
Prairies temporaires	34 150	2,76
Maïs fourrager	59 634	4,82
Autres cultures fourragères	9 469	0,76
Céréales	167 730	13,55
Autres cultures	155 678	12,57

* professionnelles et non professionnelles

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

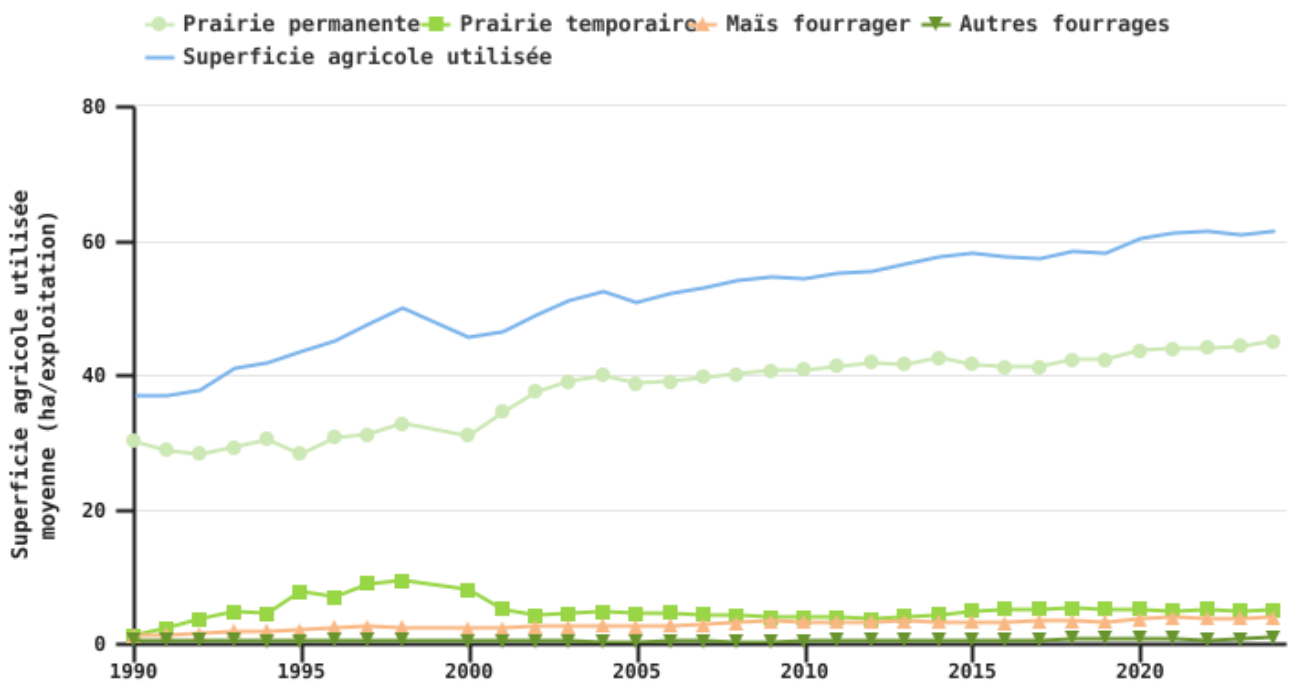
Répartition de la superficie agricole utilisée des exploitations spécialisées en bovins viandeux en 2024



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution des superficies des productions fourragères et de la superficie agricole utilisée des exploitations spécialisées en bovins viandeux



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Main-d'œuvre

Attention ! Les données utilisées ici sont les dernières données à notre disposition et concernent l'année 2023. Dès réception des données actualisées, nous mettrons à jour le contenu de ce paragraphe.

En 2023, ces exploitations comptent en moyenne **1,66 travailleurs réguliers**, un chiffre stable et comparable à la moyenne wallonne. Le recours à la main-d'œuvre saisonnière reste très limité avec **0,17 saisonniers**

Pour estimer plus justement le travail fourni par la main-d'œuvre, il est préférable d'utiliser la notion d'unité de travail (UT), qui reflète mieux le temps réellement consacré aux activités agricoles. En 2023, une exploitation nécessite en moyenne 1,2 UT régulière et saisonnière pour être gérée, ce qui signifie qu'**une UT peut gérer 50,7 hectares avec environ 122 bovins**. Contrairement à ce qui s'observe pour d'autres orientations de production, ce ratio n'a pas progressé par rapport à 2010 (124 bovins/UT).

En fonction de la taille des exploitations, le nombre de bovins gérés par une UT est très variable. Ainsi, pour les petites fermes de moins de 50 bovins, une UT va gérer 36 bovins alors que dans les très grandes fermes de plus de 400 bovins, une UT s'occupe de plus de 300 bovins.

Les données sur le rôle de la main-d'œuvre concernent uniquement les exploitations en personnes physiques, soit la quasi-totalité des exploitations spécialisées en bovins viandeux. La main-d'œuvre est principalement familiale, avec des exploitants travaillant à temps plein. Le **chef d'exploitation** est en moyenne âgé de **52 ans**, légèrement plus jeune que la moyenne régionale.

Main-d'œuvre et statut des exploitations wallonnes en 2023

	2023	Moyenne par exploitation
Main-d'œuvre (personnes)		
Exploitations spécialisées en bovins viandeux	4 100	1,83
Main-d'œuvre régulière	3 725	1,66
Main-d'œuvre saisonnière	375	0,17
Exploitations wallonnes*	26 638	2,14
Main-d'œuvre régulière	21 217	1,71
Main-d'œuvre saisonnière	5 421	0,44

Age moyen des chefs d'exploitation (an)

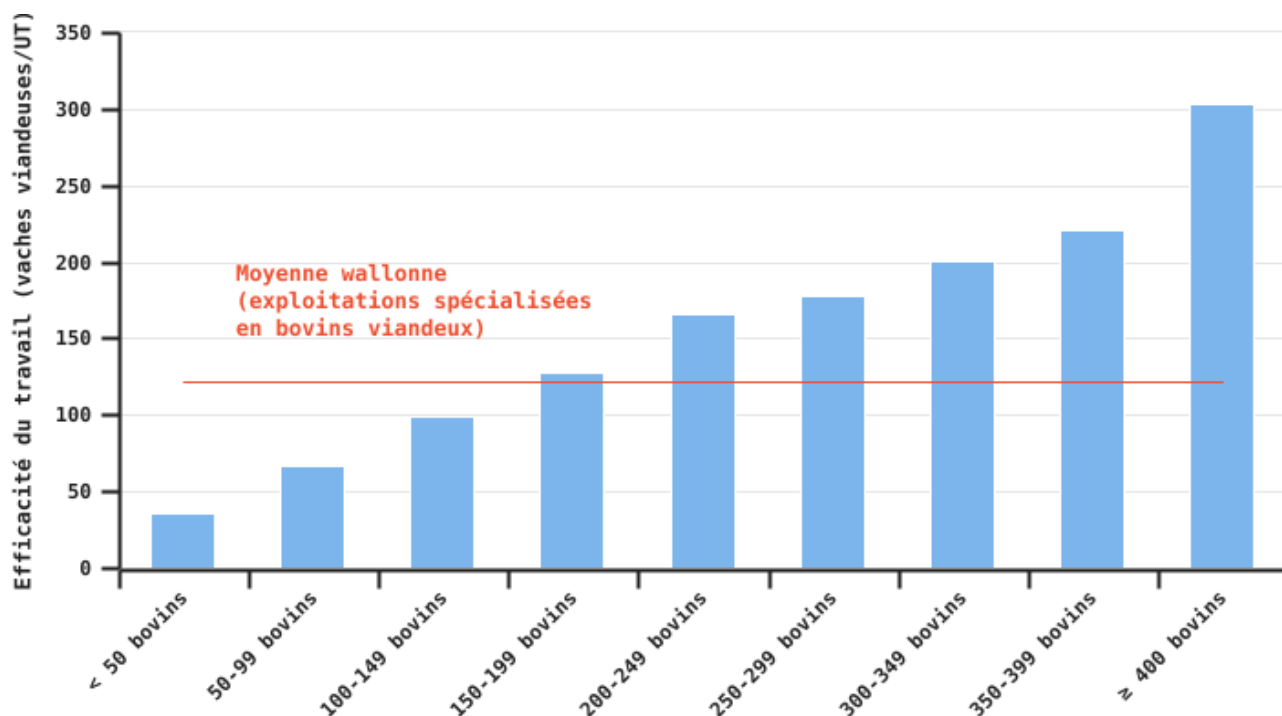
Exploitations spécialisées en bovins viandeux	51,7
Exploitations wallonnes*	55,0

* professionnelles et non professionnelles

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Efficacité du travail exprimé en bovins gérés par unité de travail en fonction de la taille de l'exploitation en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Cheptel

En 2024, cette exploitation détient en moyenne **145 bovins**, dont **51 vaches viandeuses**. Ce cheptel reste stable depuis les années 2000.

La charge de bovins par hectare a diminué, passant de 2,8 à 2,4 bovins/ha de SAU entre 2010 et 2024.

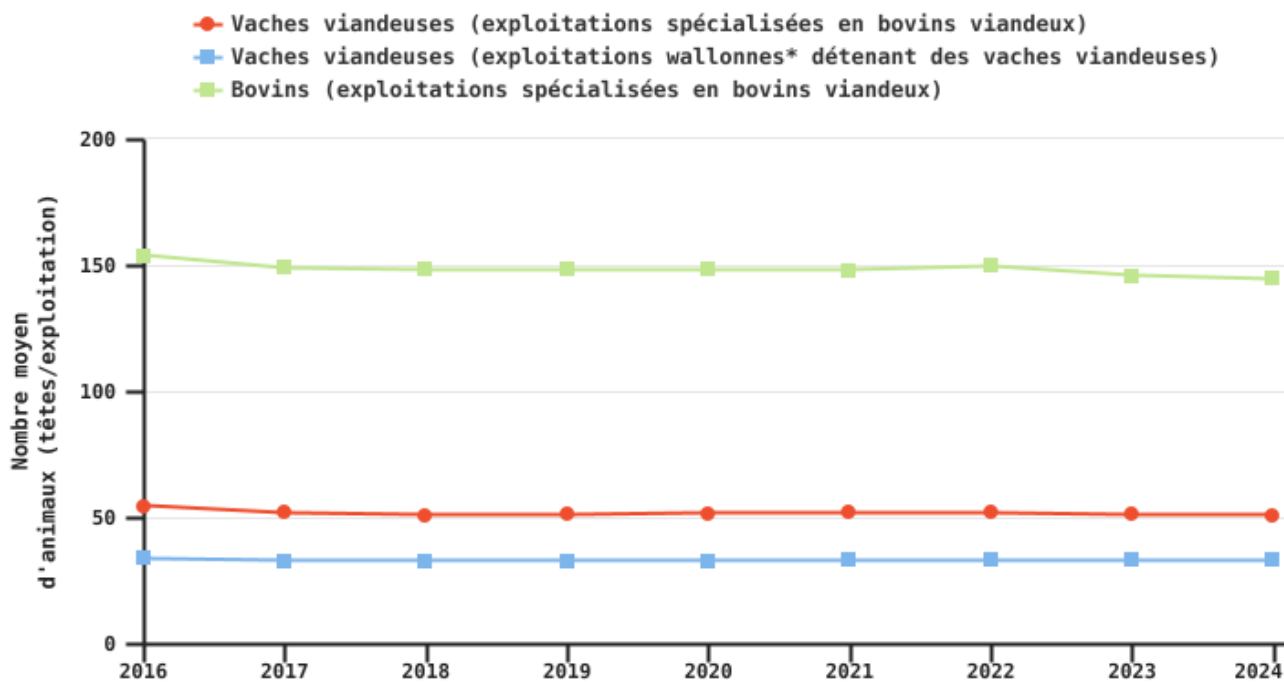
Cheptel bovin des exploitations wallonnes en 2024

	2024	Moyenne par détenteur
Détenteurs de bovins (exploitations)		
Exploitations spécialisées en bovins viandeux	2 166	
Exploitations wallonnes* détenant des bovins	6 406	
Cheptel bovin (têtes)		
Exploitations spécialisées en bovins viandeux		
Vaches viandeuses	110 398	51,0
Exploitations wallonnes* détenant des bovins		
Vaches viandeuses	212 666	33,2

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution du cheptel bovin moyen des exploitations spécialisées en bovins viandeux



* professionnelles et non professionnelles

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Zusätzliche Informationen

Bibliographische Hinweise

Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

Image : Christine Gonay

